

DELIBERATION DU BUREAU DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 septembre à 18h, le Bureau dûment convoqué, par courrier électronique du 02 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, au siège administratif du PETR à Albi, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président.

Objet : Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Référence : Dbur 2021-5

Membres en exercice : 13

Membres présents : 9

Voix délibératives : 9

Membres présents : Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Marie-Claude ROBERT, Didier SOMEN, Myriam VIGROUX,

Membres excusés : Sabine BOUDOU OURLIAC, J-Luc CANTALOUBE, Thierry DOUZAL, Christian PUECH,

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Loris CARIOU, Dominique DECLERCQ-PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Michel REYNES,

Autres personnes excusées sans voix délibérative : Serge BISMUTH

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, le Gouvernement a souhaité proposer aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Les CRTE ont vocation à former le socle de l'accompagnement des collectivités par l'État, dans le cadre du plan de relance en premier lieu et plus globalement dans la mise en œuvre de leur projet de territoire sur la durée du mandat (2021-2026). Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, les services de l'État ont proposé au PETR ALBIGEOIS BASTIDES l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, entièrement financé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en vertu d'une convention-cadre passée entre l'État, l'ANCT.

Considérant que les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités.

Considérant que les communes et les intercommunalités demeurent les principaux maîtres d'ouvrage des opérations prévues au contrat. Que le PETR Albigeois Bastides a été retenu comme périmètre pertinent pour signer le CRTE.

Considérant que les modalités du contrat à élaborer entre l'État et le PETR Albigeois Bastides peuvent être définies sur la base de documents tels que le projet de territoire en cours d'élaboration, les PCAET des intercommunalités, le Projet Alimentaire Territorial, les orientations des documents de planification et de programmation des SCOT. La priorité sera donnée aux projets les plus matures, permettant la relance rapide de l'activité, notamment via les financements du plan « France relance ».

Considérant que dans la perspective de la signature du CRTE, le PETR Albigeois Bastides doit signer une convention d'initialisation du CRTE qui précise la méthode de travail, identifie les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. Que ce document permet également de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De valider le principe de signature d'un CRTE avec l'État,
- De travailler à son élaboration pour une signature avant fin 2021,
- D'autoriser son Président à signer la convention d'initialisation du CRTE, ainsi que tout autre document afférant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN**

